





MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES SERVICES FONCIERS (MATSF)

,

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'EQUIPEMENTS (DGATE)

UNITE DE GESTION DU PROJET

PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE ET DE RESILIENCE DU GRAND ANTANANARIVO (UGP PRODUIR)

FICHE ENVIRONNEMENTALE DU SOUS PROJET TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENT COMMUNAUTAIRE

Fiche environnementale et PGES du sous-projet Bâtiment Communautaire à Iarinarivo

FICHE ENVIRONNEMENTALE DU SOUS PROJET					
Intitulé du micro- projet	Activités sociales « Porte d'entrée à Iarinarivo »				
Région : Analamanga					
District : Ambohidratrimo					
Commune : Iarinarivo					
Fokontany : Iarinarivo					
Description du sous projet :	Une réunion s'est tenue au bureau de la Commune Rurale d'Iarinarivo - District d'Ambohidratrimo, en date du 25 juin 2021, avec les représentants de l'AGETIPA, du MATSF, du PRODUIR et de la Mairie d'Iarinarivo afin que les requêtes de la commune puissent venir s'intégrer dans le projet PRODUIR TRAVAUX URBAINS. Parmi ces requêtes, les Autorités locales souhaitent la construction d'un bâtiment communautaire dans l'enceinte du bureau de la Commune Rurale d'Iarinarivo : Construction d'un bâtiment communautaire de type R+1 Selon le Maire d'Iarinarivo, ce bâtiment permettra de pouvoir pallier au manque de bureaux administratifs de la commune et aussi comme un magasin de stockage des produits agricoles collectés dans la zone avant leurs enlèvements. La demande de la Commune d'Iarinarivo entérinée en conseil municipal est présenté en annexe 1. D'après le Maire d'Iarinarivo, un bâtiment R+1 en dur, de dimension 9.40 x 4.00 m, devra être réalisé. Ce bâtiment sera composé d'un magasin de stockage de 3.80 x 3.60 m, d'un bureau de magasinier de 3.60 x 2.40 m et d'un bureau d'impôts au rez de chaussée. A l'étage, une salle de réunion de 3.80 x 3.60 m, un bureau de secrétariat de 3.60 x 2.40 m et un bureau d'Agent technique de 3.60 x 2.40 m, avec une véranda de 1.00 m de largeur à la façade principale et un escalier à l'extérieur du côté de la façade latérale droite du bâtiment. Les composantes du bâtiment, objet des travaux d'aménagements portent sur les éléments suivants (Voir les plans de masse et plan du bâtiment en annexe 2) : □ Fondation : semelles isolées sous poteaux ; □ Murs porteurs ;				
d'Iarinarivo, du District d'An	Chaînages comme ceintures horizontaux; Murs pignons pour supporter la toiture en deux pentes; Chéneau en BA au droit de la façade principale et de la façade postérieure; Dallage au rez-de-chaussée et véranda; Dalle pleine à l'étage et véranda; Plafond de l'étage en volige; Escalier extérieur en BA en deux volets; Portes et fênêtres extérieurs en métallique demi-persienne; Doublage intérieur portes en bois à panneau demi-litre et châssis en bois vitré Les besoins en matériaux de construction et en ressources humaines pour ce bâtiment se résument comme suit : Les besoins en matériaux de construction pour ce bâtiment se résument comme suit Brique : 21 000 unités Moellon : 1 250 unités Caillasse : 6 m3 Gravillon : 19 m3 Sable : 20 m3 Ciment : 200 sacs Si les moyens humains et matériels sont complets et s'il n'y a pas de problème d'approvisionnement en matériaux, la construction du bâtiment se fera en trois mois. du micro-projet : Le micro-projet est localisé dans le fokontany et chef-lieu de la Commune nbohidratrimo, de la Région d'Analamanga. Une carte de localisation est fournie en annexe 3. du Bureau de la Commune Iarinarivo:				
	environnementales de la zone susceptibles d'être affectées par le sous-projet :				
Environnement physique : Ai Social Santé Sécurité : des c					
Social, Santé, Sécurité : des ouvriers et des employés, de la population environnante					

D'ordre physique :
o Dégradation du milieu naturel (végétation, sol) par les rejets de déchets solides et liquides
issus des chantiers, des travaux de construction et d'installation :
o Dégradation de la qualité de l'air liée à l'émission de poussière due à la manipulation des
matériaux fins et le transport des matériaux
 Pollution par le bruit liée au transport des matériaux et les travaux
Dégradation de l'esthétique au niveau de l'enceinte de la commune
D'ordre social :
o Perturbation du mode de vie local et de la circulation au niveau de l'enceinte de la commune
(mobilité et activités administratives et économiques)
Risques d'accidents lors des travaux
 Risque sur l'hygiène et la salubrité publique
Risque de propagation de maladies
Risque d'apparition de conflits sociaux
Implication des services communaux dans le suivi de la mise en œuvre des activités
• Gestion des activités susceptibles d'impacter le milieu naturel (mise en place des dispositifs,
adoption des plans spécifiques):
Gestion de la collecte et de l'élimination des déchets
Respect des mesures d'hygiène et de sécurité du chantier
Priorisation du recrutement de la main d'œuvre locale
Réalisation de campagne de sensibilisation sur le projet
• Réalisation de campagne de sensibilisation sur les maladies sexuellement transmissibles et le
COVID 19

PGES	Impacts	Mesures	Responsable	Calendrier d'exécution	Coût estimatif (Ar)
	Perturbation de la mobilité des usagers et des activités de la commune	☐ Mettre en place des panneaux d'indication de chantier renseignant les informations sur le projet (Intervenants, durée,) ☐ Délimiter le chantier et sécuriser le site durant les travaux ☐ Gérer les aires de travaux pour éviter les risques d'encombrement ☐ Baliser un périmètre de sécurité pour éviter les accidents dus aux chutes de matériaux ☐ Mettre en place des panneaux de signalisation afin d'éviter les éventuels accidents ☐ Gérer la circulation et l'espace de la commune par des panneaux de signalisation, de	Entreprise	Avant et pendant les travaux	1 311 135,02
	Risque de pollution du sol, air et destruction de la végétation	flagmen, ☐ Gérer les déchets par un tri à la source, ensuite enlever et traiter par type (déchets inertes : produits de fouilles, déchets banals non dangereux assimilés aux ordures ménagères : papier, plastique, chute de bois, chute de fer, déchets verts, déchets dangereux : chiffon souillé par des hydrocarbures, huile de vidange, pile et batterie, déchets médicaux de premier soin), ☐ Interdire l'incinération des ordures à l'air libre sur les chantiers. ☐ Ne défricher que l'aire de la réalisation du projet	Entreprise	Pendant les travaux	639 345,49
	Déstabilisation / Modification / Sédimentation	 □ Programmer des actions de végétalisation □ Réaliser des fosses à ordure pour la base vie et le chantier. □ A la fin de chantier, recouvrir les ordures ménagères et autres biodégradables dans les fosses 	Entreprise	A la fin des travaux	Inclus dans le coût des travaux

	☐ Prendre en charge les autres types d'ordures restants par des services compétents pour traitement adéquate selon les règles de l'art			
Risque d'inhalation de gaz d'échappement et de poussière et les bruits,	☐ Inspecter les véhicules avant mise en service ☐ Entretenir régulièrement les véhicules ☐ Respecter la vitesse de circulation autorisée des camions ☐ Arroser les pistes d'accès et les zones à émanation aux besoins	Entreprise	Avant et pendant les travaux	574 452,11
Risques d'accident lors des travaux et du transport des matériaux	☐ Mettre en place des panneaux de signalisation ☐ Interdire formellement la conduite en état d'ébriété et la consommation de l'alcool dans les chantiers ☐ Gérer la circulation et l'espace de la commune ☐ Evacuer l'accidenté au CSB le plus proche. ☐ Respecter les limites de vitesse soit 20km/h à proximité des zones d'habitation, ☐ Mettre en place un plan de circulation : ralentisseurs, panneaux de signalisation, Flagmen, ☐ Mettre à disposition du personnel sur le site de l'eau potable, une trousse de secours, ☐ Donner des formations liées à la nécessité du respect de l'hygiène, à la sécurité, au port de l'EPI et aux dispositions pour la sécurisation collective.	Entreprise	Avant et pendant les travaux	
Risques d'accident lors des travaux spécifiques	☐ Assurer un équipement de protection du personnel en fonctions du poste de travail ou des travaux à réaliser pour parer au ou aux éventuels risques d'accidents ☐ Donner les consignes aux mains d'œuvre avant la conduite de tâches particulières et informer et sensibiliser sur les risques éventuels.	Entreprise	Avant et pendant les travaux	Inclus dans le coût des travaux
Bruits des travaux et brouhaha des ouvriers,	☐ Respecter l'horaire de travail de 6h à 18h ☐ Porter de casque anti-bruit pour le personnel exposé au bruit supérieur à 80 dB	Entreprise	Pendant les travaux	Inclus dans le coût des travaux
Risque d'augmentation de la transmission des IST/SIDA et COVID 19 et de recrudescence des violences sur les femmes (VBG), l'exploitation sexuelle des enfants (ESE), et le travail des enfants	□ Programmer une campagne de sensibilisation du personnel de l'Entreprise et de la population riveraine aux IST/SIDA et COVID 19 □ Sensibiliser le personnel pour éviter tout cas de VBG/ESE provoqué par le projet. □ Pour les risques d'augmentation de la transmission de la COVID 19, appliquer strictement les mesures de prévention pour le contrôle du personnel. En plus des mesures barrières, inciter le personnel à se faire vacciner pour limiter la pression de la transmission communautaire ou alors la nécessité de passer régulièrement à une fréquence de 2 semaines, le test de dépistage de la COVID 19 pour ceux qui ne souhaitent pas se faire vacciner. □ Pour les IST/SIDA en plus de la sensibilisation, orienter le personnel à se procurer des préservatifs au niveau des CSB Iarinarivo, □ Réaliser une visite médicale avant la prise de poste et/ou faire un dépistage volontaire. □ Interdire à l'Entreprise de faire travailler des enfants. □ Assurer la disponibilité permanente des - gels ou solutions hydroalcooliques, kits de lavage	Entreprise Parties prenantes	Avant et pendant les travaux	1 093 593,90

	des mains, Termoflash au niveau des sites ; le			
	port de cache bouche et le respect des mesures			
	préventives contre l'expansion du COVID 19			
	pour tout le personnel de l'Entreprise			
Risque de conflits	☐ Favoriser le recrutement des mains d'œuvre	Entreprise	Avant	et 444 660,02
sociaux et plaintes	locale et les former pour qu'elles soient aptes à	Parties	pendant 1	es
de voisinage	effectuer leurs tâches. De ce fait, l'Entreprise	prenantes	travaux	
	doit établir un plan de recrutement y afférent.			
	☐ Effectuer des réunions périodiques			
	d'informations des ouvriers sur le «			
	comportemental »			
	☐ Veiller au respect des us et coutumes			
	☐ Veiller aux comportements respectueux des			
	autorités et de la population locale			
	☐ Ecouter attentivement les propositions des			
	autorités et de la population locale			
	2 Faire enregistrer tous les employés de			
	l'Entreprise dans le registre du fokontany hôte			
Risques liés à	☐ Sécuriser les périmètres du chantier	Entreprise	Avant 1	es Inclus dans le
l'insécurité	☐ Gérer l'accès restreint dans le périmètre de	_	travaux	coût des
	sécurité			travaux
	☐ Renforcer le gardiennage au niveau des sites			
	et ses connexes			
	☐ Embaucher ou recruter des locaux pour les			
	activités non spécialisées. Cela peut contribuer			
	à diminuer la pauvreté et le chômage au niveau			
	local.			
	☐ Mobiliser le comité de vigilance sous l'égide			
	des quartiers mobiles de la Commune			
	d'Iarinarivo			
	☐ Recruter une agence de sécurité privée si			
	besoin est			
Dégradation au	☐ S'approvisionner au niveau des sites ayant un	Entreprise	Pendant	Inclus dans le
niveau des gîtes et	permis environnemental, avec des fournisseurs		les travaux	coût des
_				travaux
des carrières	exploitant des gîtes et emprunts suivant les			uavaux
_	règles de l'art environnementaux.			uuvuux

A. Infrastructure urbaine

✓ LOCALISATION DE L'ACTIVITE

1.1 Localisation du site

✓ Région de :	Analamanga
✓ District de :	Ambohidratrimo
✓ Commune de :	Iarinarivo
✓ Fokontany de:	Iarinarivo
✓ Site:	Iarinariyo

1.2 Description du site d'implantation

Le bâtiment est à bâtir dans l'actuelle enceinte de la mairie. Le site prévu pour son installation ne comporte que peu de couverture végétale limitée à une petite formation graminéenne. Raisonnablement éloigné des exploitations agricoles et des habitats, le site est localisé dans un espace tenu à distance de la population en générale. Il est à noter que la Mairie n'a pas d'autre terrain disponible pour bâtir ce bâtiment communautaire. C'est pourquoi la dimension de ce bâtiment doit être intégrée dans l'espace disponible de l'enceinte du bureau de la Commune.

1.3 Propriété du terrain

Types de propriété	Mode d'acquisition
✓ Terrain privé :	À l'amiable sous forme de « Donation »
✓ Terrain communautaire :	-

✓ Terrain domanial :	-

✓ OBJECTIF DE L'ACTIVITE

Le bâtiment permettra de pallier le manque de bureaux administratifs et sera aussi affecté aux autres besoins de la Commune d'Iarinarivo.

✓ NATURE DES TRAVAUX

3.1 Liste des ouvrages à réaliser

Cas d'une infrastructure communautaire

•	Nombre de local de bureaux :	Le bâtiment communautaire à ériger est un bâtiment R+1 en dur, composé de six pièces, dont :		
		- Au rez-de-chaussée : un magasin de stockage, un bureau de magasinier		
		et un bureau d'impôts.		
		- A l'étage : une salle de réunion, un bureau de secrétariat, et un bureau		
		d'Agent technique		
•	Dimension des locaux et bureaux	- Un magasin de stockage: 3.80 x 3.60 m		
	:	- Un bureau de magasinier : 3.60 x 2.40 m		
		- Un bureau d'impôts : 3.60 x 2.40 m		
		- Une salle de réunion : 3.80 x 3.60 m		
		- Un bureau de secrétariat : 3.60 x 2.40 m		
		- Un bureau d'Agent technique : 3.60 x 2.40 m.		
•	Annexes: (préciser les	Pour les structures annexes :		
	dimensions et caractéristiques)	Abris gardien et latrines : on négociera avec les responsables locaux pour		
	Abris gardien	l'utilisation de ceux du local de la Mairie;		
	• Latrines	Point d'eau : on puisera l'eau de la rivière Ikopa avec des camions citernes		
	• Point d'eau	pour les travaux et on approvisionnera journalièrement les ouvriers avec des		
	Raccordement électrique	bidons d'eau potable.		
	• Autre à préciser :	Le fokontany Iarinarivo n'est pas encore électrifié		
-	•	Le nouveau bâtiment sera sis au niveau du chef-lieu de la commune, son		
•	Piste d'accès :			
		accès principal se fera ainsi par la piste reliant le fokontany d'Iarinarivo avec		
		le fokontany d'Ambatomitsangana. La réfection de cette piste est aussi		
		incluse dans les activités sociales « Porte d'entrée à Iarinarivo ».		
•	Superficie totale occupée par les	La surface totale occupée par le bâtiment (L=9,40 m x l=4,00 m) à construire		
	ouvrages:	est de 37,60 m ² .		

✓ IMPACTS

• Impacts négatifs

	IMPACTS		
ACTIVITES	(potentiels ou	MESURES D'ATTENUATION	RESPONSABLES
	constatés)		
I. PHASE DE CO	ONSTRUCTION		
Mise en œuvre	Perturbation de la	1 1	Entreprise
des travaux	mobilité des usagers et	chantier renseignant les informations sur le projet	
	des activités de la	(Intervenants, durée,)	
	commune	☐ Délimiter le chantier et sécuriser le site durant les	
		travaux	
		☐ Gérer les aires de travaux pour éviter les risques	
		d'encombrement	
		☐ Baliser un périmètre de sécurité pour éviter les	
		accidents dus aux chutes de matériaux	
		☐ Mettre en place des panneaux de signalisation afin	
		d'éviter les éventuels accidents	
		☐ Gérer la circulation et l'espace de la commune par	
		des panneaux de signalisation, de flagmen,	
Maintien de	Risque de pollution du	☐ Gérer les déchets par un tri à la source, ensuite	Entreprise
propreté au	sol, air et destruction	enlever et traiter par type (déchets inertes : produits	
niveau du site	de la végétation	de fouilles, déchets banals non dangereux assimilés	
		aux ordures ménagères : papier, plastique, chute de	

ACTIVITES	IMPACTS (potentiels ou constatés)	MESURES D'ATTENUATION	RESPONSABLES
I. PHASE DE CO			
		bois, chute de fer, déchets verts, déchets dangereux : chiffon souillé par des hydrocarbures, huile de vidange, pile et batterie, déchets médicaux de premier soin), □ Interdire l'incinération des ordures à l'air libre sur les chantiers. □ Ne défricher que l'aire de la réalisation du projet	
l'environnement	Déstabilisation / Modification / Sédimentation	□ Programmer des actions de végétalisation □ Réaliser des fosses à ordure pour la base vie et le chantier. □ A la fin de chantier, recouvrir les ordures ménagères et autres biodégradables dans les fosses □ Prendre en charge les autres types d'ordures restants par des services compétents pour traitement adéquate selon les règles de l'art.	Entreprise
matériaux et matériels de construction	bruits,	☐ Inspecter les véhicules avant mise en service ☐ Entretenir régulièrement les véhicules ☐ Respecter la vitesse de circulation autorisée des camions ☐ Arroser des pistes d'accès et des zones à émanation aux besoins.	Entreprise
Réalisation des travaux et transport des matériaux et matériels de construction	Risques d'accident	 ☐ Mettre en place des panneaux de signalisation ☐ Interdire formellement la conduite en état d'ébriété et la consommation de l'alcool dans les chantiers ☐ Gérer la circulation et l'espace de la commune ☐ Evacuer l'accidenté au CSB le plus proche. ☐ Respecter les limites de vitesse soit 20km/h à proximité des zones d'habitation, ☐ Mettre en place un plan de circulation : ralentisseurs, panneaux de signalisation, Flagmen, ☐ Mettre à disposition du personnel sur le site de l'eau potable, une trousse de secours, ☐ Donner des formations liées à la nécessité du respect de l'hygiène, à la sécurité, au port de l'EPI et aux dispositions pour la sécurisation collective. 	Entreprise
Travaux de construction Réalisation des	Bruits des travaux et brouhaha des ouvriers, Risques d'accident	□ Assurer un équipement de protection du personnel en fonctions du poste de travail ou des travaux à réaliser pour parer au ou aux éventuels risques d'accidents □ Donner les consignes aux mains d'œuvre avant la conduite de tâches particulières et informer et sensibiliser sur les risques éventuels. □ Respecter l'horaire de travail de 6h à 18h	Entreprise
travaux spécifiques	•	☐ Porter de casque anti-bruit pour le personnel exposé au bruit supérieur à 80 dB	•
Information et sensibilisation sur le IST / SIDA / VBG / VCE	Risque d'augmentation de la transmission des IST/SIDA et COVID 19 et de recrudescence des violences sur les femmes (VBG), l'exploitation sexuelle des enfants (ESE), et le travail des enfants	☐ Programmer une campagne de sensibilisation du personnel de l'Entreprise et de la population riveraine aux IST/SIDA et COVID 19 ☐ Sensibiliser le personnel pour éviter tout cas de VBG/ESE provoqué par le projet. ☐ Pour les risques d'augmentation de la transmission de la COVID 19, appliquer strictement les mesures de prévention pour le contrôle du personnel. En plus des mesures barrières, inciter le personnel à se faire vacciner pour limiter la pression de la transmission communautaire ou alors la nécessité de passer régulièrement à une fréquence de 2 semaines, le test de dépistage de la COVID 19 pour ceux qui ne souhaitent pas se faire vacciner.	Entreprise Parties prenantes

ACTIVITES	IMPACTS (potentiels ou constatés)	MESURES D'ATTENUATION	RESPONSABLES
I. PHASE DE CO	NSTRUCTION		
		□ Pour les IST/SIDA en plus de la sensibilisation, orienter le personnel à se procurer des préservatifs au niveau des CSB Iarinarivo, □ Réaliser une visite médicale avant la prise de poste et/ou faire un dépistage volontaire. □ Interdire à l'Entreprise de faire travailler des enfants. □ Assurer la disponibilité permanente des - gels ou solutions hydroalcooliques, kits de lavage des mains, Termoflash au niveau des sites ; le port de cache bouche et le respect des mesures préventives contre l'expansion du COVID 19 pour tout le personnel de	
		l'Entreprise	
Respect du code de conduite par le personnel de l'entreprise	Risque de conflits sociaux et plaintes de voisinage	□ Favoriser le recrutement des mains d'œuvre locale et les former pour qu'elles soient aptes à effectuer leurs tâches, □ Effectuer des réunions périodiques d'informations des ouvriers sur le « comportemental » □ Veiller au respect des us et coutumes □ Veiller aux comportements respectueux des autorités et de la population locale □ Ecouter attentivement les propositions des autorités et de la population locale □ Faire signer le code de conduite HSSE/VBG-VCE par tous les employés de l'entreprise	Entreprise Parties prenantes
Sécurisation du chantier	Risques liés à l'insécurité	□ Sécuriser les périmètres du chantier □ Gérer l'accès restreint dans le périmètre de sécurité □ Renforcer le gardiennage au niveau des sites et ses connexes □ Embaucher ou recruter des locaux pour les activités non spécialisées. Cela peut contribuer à diminuer la pauvreté et le chômage au niveau local.	Entreprise
Exploitation des carrières et gîtes d'emprunt	Dégradation au niveau des gîtes et des carrières	S'approvisionner au niveau des sites ayant un permis environnemental, avec des fournisseurs exploitant des gîtes et emprunts suivant les règles de l'art environnementaux.	Entreprise

II. PHASE D'EXPLOITATION			
IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION	RESPONSABLES	
Sur le milieu naturel : Déformation du paysage naturel par la présence du bâti	Implication des services communaux dans le suivi de la gestion des infrastructures	Projet	
	Embellissement avec végétalisation	Commune	
	Entretien de l'infrastructure	Commune	
Socio-économiques: augmentation des visiteurs qui viennent pour bénéficier des services de la mairie d'où augmentation de la production de déchets, risque de propagation de maladie telle que la Covid-19	Application stricte des mesures sanitaires (port de masque, mise à disposition des lave-mains, respect des gestes de barrages sanitaires) Renforcement de l'insertion sociale de certaines catégories de la population et amélioration des relations sociales avec ceux qui fréquentent les infrastructures	Commune	
Autres			

• Impacts positifs

• Création d'emplois

Durant la phase de construction, les travaux auront un impact positif par la création d'emplois à travers le recrutement des mains d'œuvres locales. Ceci va permettre d'accroître les revenus des populations, d'améliorer les conditions de vie des ménages, contribuant ainsi à réduire de façon significative les incidences de la pauvreté.

• Activités commerciales et génération de revenus

Les travaux auront un autre impact positif en termes d'augmentation du revenu des populations à travers l'achat des ciments, bois traité, etc... ce qui contribuera au développement des activités

Socioéconomiques de manière plus directe pour le commerce de ces matériaux.

Dans une moindre mesure, la phase des travaux aura comme effet de favoriser le développement des petits commerces (vente de nourriture par exemple) autour des chantiers.

✓ OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Observations:

Selon la lettre de l'ONE sous la référence N°1013/2021/MEDD/OCDVOR/ONE/DG/DIEDDD.rma, le projet de construction du bâtiment communautaire à Iarinarivo ne nécessite ni la réalisation d'une EIE, ni celle d'un PREE pour les raisons suivantes :

- Travaux de construction de bâtiment communautaire en dur de R+1 de 36m², sur un terrain prêt à bâtir, ne présentant pas de par sa nature technique, sa contiguïté et l'importance de sa dimension, d'avoir des conséquences dommageables sur l'environnement;
- Activité ne présentant pas d'enjeu environnemental majeur.

Recommandations:

L'entreprise doit recruter un Responsable HSSE qui assurera les taches suivantes :

- Etablir le PGES Entreprise
- Expliquer les exigences du « General Environmental, Health and Safety Guidelines (April 2007) »
- S'assurer de l'adhésion du personnel au Plan de sécurité (en conformité avec les exigences de la Banque Mondiale

Avant le démarrage des travaux, l'Entrepreneur et le Maître d'œuvre, sous la supervision du Maître d'ouvrage délégué, doivent organiser des réunions avec le Public, les quartiers mobiles et les autorités locales pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée, des Itinéraires concernés, des emplacements susceptibles d'être affectés ainsi que l'existence du mécanisme de gestion des plaintes accessible à tous. Cette réunion permettra aussi de les sensibiliser sur les enjeux environnementaux et sociaux et sur leurs relations avec les employés de l'entreprise.

ANNEXES

- Annexe 1 : Demande d'infrastructures entérinée par les conseillers municipaux
- Annexe 2 :
 - ➤ 2.1 Plan de masse de l'enceinte de la Commune d'Iarinarivo
 - ➤ 2.2 Plan du Bâtiment Communautaire d'Iarinarivo
- Annexe 3 : Carte de localisation du Bâtiment Communautaire à Iarinarivo
- Annexe 4 : Acte de cessibilité du terrain signé par le Maire et le Président du conseil communal
- Annexe 5 : Certificat de situation juridique du terrain d'implantation du bâtiment communautaire



REPOWLIKANO MADAGASIKARA Pi isvana Tan ndrasana- Fandrosoana

HOTT NANA AN TS R TR

raha my iveriana izay matao ete amin mk Kaon n ma "FIM MIVO
my 25 ema 202 miarahan my eleteman my GETIPA MIMISTERAN MY PANAJ RI NA
MY TANY sy my ASA VAVENTY NY MO S ary my PRODUIR sy my tempen°andraikitra
ete amin my KAOMININA MARIVO memba my fanitsiana my fangatahana tamsereka nataon my KAOMININA HIPANITSY amin my TETIK SA PRODUIR dia mid ma
ety an-teeram my BUREAU D'ETUDE "GROUPE DE SY SA TARATRA" hijery ifotomy
sy hamadihady my fanatanterahama my aon mamaraka isao

- * Lelaun wamomboka do am n my sampana "PAVE AMBATOMITSANGAWA ka hatreo am n my Bircon my Kaominina IARIWARIVO isay mirefy: Em 800m
- 2) Faunichibiasana sy fanovanana ny DIGUE samp tohy ny Fokontany AMBATOMAINTY am n ny Fokontany MTAMAMTAMANA say mirefy 800m
- 3° Fangatahama "BATIMENT COMMUNAUTAINS" MAY, isay wirefy 9,40m z 4,00m, w my ribiga tokama ee amilan my BUNKAU COMMUNE,

Natao ity fitamana au-toeratra ity aba hamankery an n izay nety ilama azy.

Matao toto Jarimarive, faha 06 elay 20

MY BUREAU D'ETURE

X C TON

Nankateavina teto amin'ny Maganolotsaina Fanapahana



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

Faritra: Analamanga Distrika: Ambohidratrimo

VONDROMBAHOAKAM-PARITRA KAOMININA IARINARIVO

FANAPAHANA LAHARANA FAHA03/COM-IAR/2021

Fangatahana tohana amin'ny fanatanterahana tetikasa iombonana

Isan'ireo Mpanolo-tsaina amperin'asa : 5 Tonga nanatrika : 5 ZOZORO MALALA Lova Nantenaina RABENANDRASANA RARIVOLALA Mamitiana RANDRIAMAMPIANINA

RAKOTOSEHENO Fanambinana Odon

Ny 30 Jona 2021 tamin'ny 09 Ora, ny Filankevitry ny Kaominina, nampanatsoina araka ny taratasin'ny Filohan'ny Filankevitra tamin'ny 21 Jona 2021, dia nivory tsy ara-potoana tao amin'ny biraon'ny Kaominina, ka izany dia notarihin'Andriamatoa ZOZOROMALALA Lova Nantenaina.

Rehefa hita fa tratra ny fetr'isa takian'ny lalàna hahafahana manapaka ara-dalàna,

- Araka ny Lalàmpanorenana;
- Araka ny lalàna fehizoro laharana faha-2014-007 tamin'ny 26 Jolay 2004 momba ny lalàna mifehy ny fitatanambola:
- Araka ny lalàna fehizoro laharana faha -2014-018 tamin'ny 12 Septambra 2014, nofenoin'ny lalàna fehizoro laharana faha 2016-030 tamin'ny 23 Aogositra 2016, mifehy ny tandrifim-pahefana, ny fombafomba fandaminana sy ny fomba fiasan'ny vondrombahoakam-paritra itsinjaram-pahefana ary koa ny an'ny fintantanana ny raharahany manokana;
- Araka ny lalàna laharana faha-2014-020 tamin'ny 27 Septambra 2014, novain'ny lalàna laharana faha-2015-008 tamin'ny 01 Aprily 2015, mikasika ny loharanombolan'ny Vondrombahoakam-paritra itsinjaram-pahefana, ny fombafomba fanaovana ny fifidianana, ary koa ny fandaminana, ny fomba fiasa ary ny anjara andraikitr'ireo rantsa-mangaika ao aminy;
- Araka ny lalàna faha 2014-021 tamin'ny 12 Septambra 2014 mikasika ny fisoloantenam-panjakana;
- Araka ny didim-panjakana laharana faha -2014-1929 tamin'ny 23 Septambra 2014 amerana ireo fombafomba fampiharana ireo fepetra sasantsasany amin'ny lalàna laharana faha-2014-021 tamin'ny 12 Septambra 2014 mikasika ny fisoloantenam-panjakana;
- Araka ny didim-panjakana laharana faha-2015-959 tamin'ny 16 Jona 2015 mikasika ny fitantanana ny teti-bola sy ny fitantanam-bolan'ireo Vondrombahoakam-paritra itsinjaram-pahefana;
- Araka ny didim-pitsarana tamin'ny 10 Janoary 2020 148/EL avy amin'ny Fitsarana momba ny fifanolanana amin'ny Fanjakana anaovana ny fanambarana ny vokatr'ireo fifidianana ireo Lehiben'ny Mpanatanteraka sy mpikambana ao amin'ny filan-kevitra.
- Rehefa nohenoina ny fanolorana nataon'ny Lehiben'ny Mpanatanteraka
- Rehefa nohenoina ny tatitry ny Filoha

Ny filan-kevitra rehefa avy nanapaka

Fangatahana tohana amin'ny fanatanterahana tetikasa iombonana :

Andininy voalohany: Fanamboarana ny lalana izay fangatahana efa napetraky ny mpitantana teo aloha:

Antony: 1- Tapaka io lalana io rehefa fahavaratra kanefa ny vokatra avy eto amin'ny Kaominina no tena mamatsy ny tsenan'ny tantsaha eo amin'ny Kaominina Talatamaty sy Ambohidratrimo ary Ivato.

- 2- Ny akora hoenti-manorina fotodrafitrasa toy ny biriky, fasika, vato hamatsiana ny filan'ny distrika manontolo hantrany Antananarivo Renivohitra aza dia saiky miainga avy ety amin'ny Kaominina Iarinarivo daholo saingy tsy afaka mivoaka rehefa fahavaratra.
- 3- Ny fitaovam-pitaterana eto amin'ny Kaominina izay mbola « BAJAJ » aloha dia tsy afaka miasa mandritra ny fahavaratra.

Andininy faharoa: Fanovanana sy fanalehibiazana ny « digue » mirefy 800 metra eo ho eo izay mampitohy ny Fokontany Ambatomainty amin'ny Fokontany Antanantanana.

Antony: 1- Eo amin'io toerana misy « digue » io no hitambaran'ny rano rehetra avy amin'y canal IMAMBA sy Canal Andriantany (izay mahatonga tondra-drano mandifitra fefiloha mihintsy raha vao misy orana misesy)

- 2- Rehefa fotoam-pahavaratra dia tsy maintsy mandeha lakana ny mpianatra sy ny marary ary ny mpiteraka ; izay ahiana hitera-doza sy fahatarana ara-potoana.
- 3- Tsy afaka mivoaka ihany koa ny vokatra avy any amin'ny faritra tapany atsimo amin'ny Kaominina Mahitsy izay mampiasa io làlana io.

Andininy fahatelo: Fananganana « Batiment Communautaire »

Antony: Ilaina ho birao fanagonan-ketra sy toerana fitobiana vokatra.

Andininy fahaefatra: Fangatahana famatsiana herinaratra ho tonga eo anivon'ny Kaominina Iarinarivo;

Antony: 1- Satria efa mba tokony hisy herin'aratra ampiasaina eto amin'ny biraon'ny Kaominina indrindra indrindra eo amin'ny toeram-pitsaboana C.S.B II;

 Ilain'ny vahoaka ihany koa ny herin'aratra amin'ny : fianarana, asa tànana, sy asa famokarana maro samihafa.

Nankatoavina tamin'ny vato 5 nanaiky, vato 0 nitsipaka sy vato 0 fotsy. Nampahafantarina ny besinimaro

Natao teto Iarinarivo ny 30 Jona 2021.

OZOROMALALA Lova Nantenaina

RARIVOLALA Mamitiana

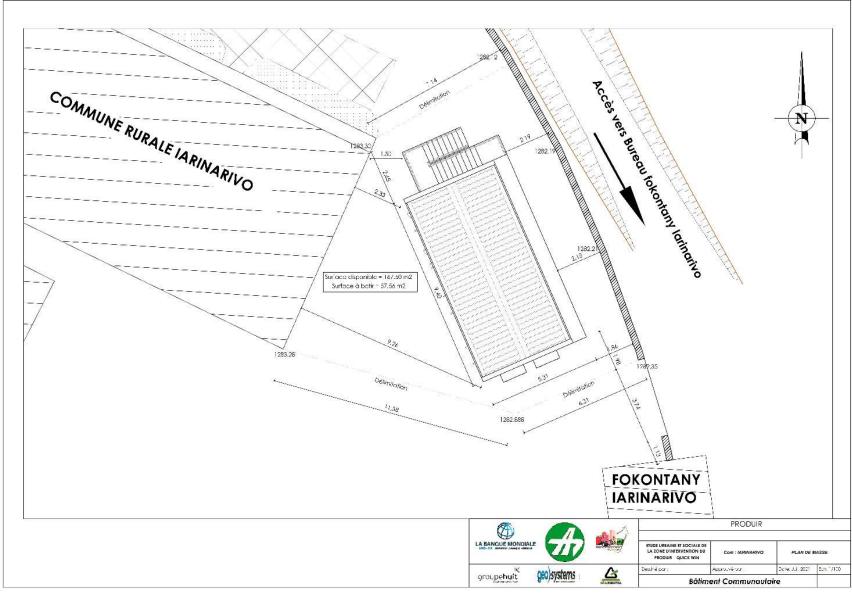
Ny Mpapakateny

Ny Mpikambana: RABENANDRASANA

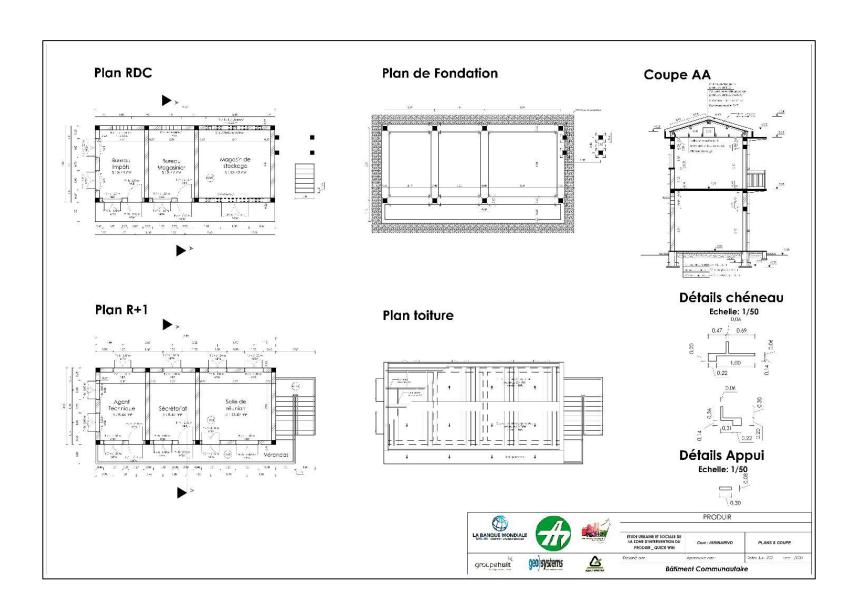
RANDRIAMAMPIANINA

RAKOTOSEHENO Fanambinana Odon

Annexe 2 : 2.1 Plan de masse de l'enceinte de la Commune d'Iarinarivo



2.2 Plan du Bâtiment Communautaire d'Iarinarivo





Annexe 3 : Carte de localisation du Bâtiment Communautaire à Iarinarivo



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA Fitiavana- Tanindrazana- Fandrosoana -FANOLORANA-

Izahay taranaky ny lohabaorina ao amin'ny tany TSARAMIAFARA FAHA IV TITRE N° 4350-H dia ireto avy izy ireo :

- a- RAMANAMISATA Céléstin, teraka ny 13/01/50 tao Ambohidratrimo, karatra : 103 301 005 856 nomena ny 26/01/68 tao Ambohidratrimo, zanak'i RAMORASATA sy RAZANABARY samy efa maty, monina ao larinariyo.
- b- RAKOTONDRAIBE Armand, teraka ny 11/06/50 tao larinarivo, karatra : 103 301 006 270 nomena ny 18/12/68 tao Ambohidratrimo, zanak'i RAKOTO Albert sy RAZAFINDRAFARA samy efa maty, monina ao larinarivo
- c- RAKOTOARISOA Alfred, teraka ny 29/01/50 tao Ambohidratrimo, karatra : 103 301 005 811 nomena ny 17/01/68 tao Ambohidratrimo, zanak'i RAKOTONDRAMBELO sy RAZAFIARISOA samy efa maty monina ao Ambatomainty, larinarivo.
- d- RANDRIAMANANA, teraka ny 28/11/39 tao Ambatomainty, karatra : 103 301 002 368 nomena ny 04/11/63 tao Ambohidratrimo, zanak'i RABETRANO sy RAZAFINDRAFARA samy efa maty, monina ao Ambatomainty, larinarivo.
- e- RAKOTONDRAVONY, teraka ny taona 1947 tao Ambohimahatsinjo, karatra : 103 301 008 685 nomena ny 07/03/75 tao Ambohidratrimo, zanak'i RAVONY efa maty , monina ao Ambohimahatsinjo.
- f- RAFANAMPINY Gilbert, teraka ny 24/09/45 tao larinarivo, karatra : 103 301 002 370 nomena ny 06/11/63 tao Ambohidratrimo, zanak'i RATAVILAHY sy RATAFINDRASOA samy efa maty, monina ao larinarivo.
- g- RALAIZA Albert, teraka 04/11/61 tao Ambohdiratrimo, karatra: 103 301 011 797 nomena ny 03/01/80 tao Ambohidratrimo, zanak'i RANDRIAMBOLA sy RAZAFIMBOLAMANANA samy efa maty, monina ao Ambatomainty.
- h- RANDRIAMORASATA Martin, teraka ny 01/12/57 tao Ambohidratrimo, karatra : 103 301 009 706 nomena ny 27/03/76 tao Ambohidratrimo, zanak'i RAMORASATA sy RAMANANJANAHARY, monina ao Ambohimahatsinjo, larinarivo.
- i- RANDRIAMANANJARA Rijöel, teraka ny 07/10/58 tao Ambohidratrimo, karatra : 103 301 010 066 nomena ny 19/01/77 tao Ambohidratrimo, zanak'i RANDRIAMANDANJA sy RAZAFINDRATSIMBA samy efa maty, monina ao larinarivo.
- j- RAKOTOARISOA Edmond, teraka ny 26/07/65 tao Ambohidratrimon, karatra : 103 301 014 351 nomena ny 28/02/84 tao Ambohidratrimo, zanak'i RAKOTOSOLO sy RAZANAMAVO samy efa maty, monina ao Soamahamanina, larinarivo.

Samy olom-pirenena mizaka ny zo feno, IREO DIA SAMY MANOLOTRA SY SAMY MANAIKY ARY MILAZA FA: Ny sombin-tany izay efa nanaovana fanorenana biraon'ny kaominina, tany efa vita fefy, efa nampiasaina hatramin'ny taona 1977 ka hatramin'izao dia fananan'ny Kaominina larinarivo.

Toy izao no mamaritra azy:

Avaratra sy atsinanana : lalana

Atsimo: C.S.B II Iarinarivo

Andrefana : C.E.G larinarivo

Ho fanamafisa izay voasoratra rehefa novakiana taminay, ekenay ankalalahana ka iarahanay manao sonia eto ambany.

RAMANAMISATA Céléstin

RAKOTONDRAIBE Armand

RAKOTOARISOA Alfred

RANDRIAMANANA

RAKOTONDRAVONY

Sonia

RAFANAMPINY Gilbert

RALAIZA Albert

RANDRIAMORASATA Martin -

nangsky gilbert

RANDRIAMANANJARA Rijöel

RAKOTOARISOA Edmond

Vu pour la légalisation des signatures de mAMANAMISATA Céletin, sous n°75 du 16.02.22 et de mAKOTOMPAIRE Armand, sous n°74 du 16.02.22 et de mAKOTOMPAIRE Armand, sous n°74 du 16.02.22 et de mAKOTOMPAVONY, sous n°61 du 16.02.22 et de mAFANAMPINY Gilbert, sous n°78 du 16.02.22 et de mALAIZA Albert, sous n°79 du 16.02.22 et de mANDMIAMOMASATA Martin, sous n°80 du 16.02.22 et de mAMDMIAMANNIAMA Wijeël, sous n°81 du 16.02 22 et de mAKOTOAMISOA Edmond, sous n°82 du 16.02.22 Nommées au présent acte lesquelle s'étant présentés devant nous, ent justifie de lour identité et affirmé la liberté de consentement.

MINISTERS DE L'INTERIEUR ET DE LA GECENTRALISATION ERESPONNE D'ANTENAMANIA ELETTE TE AMBOHIDA PROPE COMPENSALEMENTARIONS O OPENSALEMENTARIONS

NY BEN'NY TANÀNA

VOIDANISOA Edmond

HANDRIAMANANA, berataren 18/31/39 tao Ambaltaren karatra 18/10/00/1880 inothera ny 04/11/63 tao Ambaltarenno vanalel BABETIANU sy Rozoli MURAFARA samy aki maty, monina ao Ambaltareniunty, formariya.

 IVAKOTONDRAVDIVY, teraka ny taona 1947 tao Ambohimatatrinjo, kundra 103 301 008 685 nomena ny 07/03/25 tao Ambohidrakrimo, maskii BAVONY eta maty, monina ao Ambohimatarisho;

IAC ANRADOM Gilburt, tension ny 26/09/05 ran lannonyn karotro. ICE aCC 1002 17ti riomasis.
 možej 1 J/62 tao ambotriot attimo nemis i AATAVILARY by RALARI DRASON samsoriomaty.
 možej 2 J/62 tao ambotriot attimo.

TALENTA AND THE TOTAL PROPERTY OF THE PARTY OF THE PARTY

15. RAMONIAMONSATA Macom Littera vi OLAL Salismo Ambolikitestrimo, kinistrita i US 301 MS 100 menantry 1 190 MS 100 menantrika, salismo kinistrika salismo kinistrika kangoka KANDA Su RAMAN shukhilasari, surangsu ng sambon ununshulung, Jamanu wa

 AAI-comintAfront EgA filjörli veralta nyitti (10/25 tao indichidrottimo, longha-ICS 301 014 066 nomenatry 19/01/17 tao Ambohidratrimo, small'i RANDRIAMARIDANIA sy IFAZALINDRATSIMBA varity efa teatry moritoa so tadinariyo.

RANCOTONISCON Editioned, Denaka no 26/07/65 nad Androj (Unatrimon, Instates
101 and D M 25d normen unity 28/07/84 had Ambahadestrough analist \$4,0000 Students
PATAMENTAL CONTRACTOR OF THE CONT

Saniv pilom piretiena mzako ov in Jeno, IREC CIA SAINT MANDIZTRA SY SAMY MERIANG ARY.

MILAZATA IVy sombinitany lany ele nanacyune lengregane birson sy kaominini, tany elevita faty:
efa naronistalna hetrarcon ny raona 1977 ka hairamin uso dia lananan'ny kaominina launaning.

Toy izad no manufilla adv;

- Averton sy atsiggnana i falaga
 - SALLINGS HOUSE HOUSE
 - Accompany of the Companyor

The many of an any other state and design of the provider of the provider of the state of the st

THE RESERVE OF THE PERSON OF

error kun dörtum

punkt nokitaon tahun

REPUBLICATION

PAKOPAHDHAVONY

STATE OF THE STATE

MARKETTAL REPORTED HEAT

LINE OF THE PARTY OF THE PARTY







MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES SERVICES FONCIERS Ambohidratrimo, le

1 7 FEB 2022

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FONCIERS

DIRECTION DES DOMAINES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE

SERVICE REGIONAL DES DOMAINES

CIRCONSCRIPTION DOMANIALE ET FONCIERE

Le Chef de Circonscription Domaniale et Foncière pi

à

MONSIEUR LE CHEF DE SERVICE

EXPROPRIATION

-ANTANANARIVO-

N° 69

- 22/MATSF/SG/DGSF/DDPF/SRD/CIRDOM/F

BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
-Certificat de situation juridique de la propriété dite : -"TSARAMIAFARA IV" TN°4350-H.	01	Pour satisfaction à votre ILO N°59/22 du 15 Février 2022. RAHARISOA aurence M Inspecteur des Domaines et de le Propriété Foncière
Total	01	

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana



DIRECTION DES DOMAINES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION ET DE SITUATION JURIDIQUE

Délivré sur réquisition du Chef de Service Explopriation.

Le Conservateur de la Propriété Foncière à Ambohidratrimo soussigné, certifie que la propriété dite : «TSARAMIAFARA IV» Titre Foncier N°4350-H, sise à Iarinarivo, Sous-Préfecture d'Ambohidratrimo, d'une contenance de CENT SOIXANTE DIX NEUF HECTARES DIX SEPT ARES VINGT CINQ CENTIARES (179HA 17A 25CA), appartient d'après le livre foncier à :

-1)<u>RAINIKETAMAVO</u>, Cultivateur, né en 1837 à Ambatomainty, époux de la dame Rasoamianoka;

-2)RAINIZANAMANGA, Cultivateur, né à Iarinarivo en 1860, époux de Razafindramanga;

-3)RAINIBAKO, Cultivateur, né à Iarinarivo en 1856, marié à la dame Ranja;

-4)RAMAMORY, Cultivateur, né à Iarinarivo en 1876, Veuf de Razafimamonjy;

-5)<u>RAINIVOALAVOMONJY</u>, Cultivateur, né à Ambatomainty en 1866, marié à la dame Ravoavy;

-6)<u>RAINISOARAKAMBANA</u>, Cultivateur, né à Iarinarivo en 1860, époux de Razafindramanga;

-7)RAINIMANANA, Cultivateur, né à Ambatomainty en 1859, marié à la dame Rabary ;

-8)RABENORO, Cultivateur, né à Ambatomainty en 1885, marié à la dame Rabodofiringa ;

-9)<u>RAINISOAVODIAHITRA</u>, Cultivateur, né à Ambatomainty en 1855, marié à la dame Razafy ;

-10)RAINIDONA, Cultivateur, né à Ambatomainty en 1837, marié à la dame Rasoamianoka;

-11)RAINIKOTO, Cultivateur, né à Ambohimahatsinjo en 1837, marié à la dame Rafara;

-12) <u>RAINIBEMANOTRONA</u>, Cultivateur, né à Iarinarivo en 1864, marié à la dame Razanaka;

-13)<u>RANDRIANANTOANDRO</u>, Cultivateur, né à Iarinarivo en 1864, marié à la dame Razanaka;

-14)RANAIVOBE, Cultivateur, né à Ambohimahatsinjo en 1855, marié à la dame Ravelo;

-15)RAKOTOVAO, Cultivateur, né à Ambohimahatsinjo en 1843, marié à Rasoa;

-16) RAINIKETAMANGA, Pasteur, né à Belanitra en 1840, marié à Rasoaray;

-17) RAININOSY, Cultivateur ,né à Belanitra en 1851, marié à Ravahoaka ;

-18) RAINIVONY, Cultivateur, né à Ambatomainty en 1850, marié à Ravao ;

-19) <u>RANAIVONDRAINISOALANDY</u>, Cultivateur, né à Ambatomainty en 1861, marié à Renitsimba;

-20)<u>RAINIZANAMANGA dit BOZAKA</u>, Cultivateur, né à Ambohimahatsinjo en 1866, marié à Razay ;

-21)RANDRIAMBAO, Cultivateur, époux de Rasoamanandray;

Tous demeurant et domiciliés à Iarinarivo, District d'Ambohidratrimo.

-22) RAINIBAO, Cultivateur, né en 1852, marié à Rasalama;

-23)RASALAMA, née en 1865, mariée à Rainibao;

- -24) RABEFALANA, Cultivateur, né en 1871;
- -25)RAZANATSOA, née vers 1890, mariée à Rabefalana;
- -26)RATSIMBA, née vers 1891;
- -27) RAINISOA VODIAHITRA, Cultivateur, né en 1870;
- -28) RASOAMANANDRO, née en 1892, mariée à Rainisoavodiahitra;
- -29) RALEVAO, Cultivateur, né en 1871 ;
- -30)RAMARO, née en 1889, mariée à Ralevao;
- -31) RAMONJY, Cultivateur, né en 1886, époux de Rasoanosy;
- -32) RASOANOSY, née en 1890, épouse de Ramonjy;
- -33) RALAMBO, Cultivateur, né en 1890 ;
- -34)RALANDY, née en 1892, épouse de Ralambo;
- -35) RAKOTOVAO, Cultivateur, né en 1896;
- -36)RASOA, née en 1895, mariée à Rakotovao;
- -37) RAFARALAHIMORA, né en 1886;
- -38) RASOA, née en 1888, épouse de Rafaralahimora;
- -39)RANDRIANJAFY, Cultivateur, né en 1865;
- -40) RAZAFINDRASOA, née en 1885;
- -41) RAINITAVIMENA, Cultivateur, né en 1856 ;
- -42) RANOSY, née en 1889;
- -43) RAINIVONY, Cultivateur, né en 1852;
- -44) RANGORIVAO, née en 1867, épouse de Rainivony ;

Tous nés et demeurant à Ambatomainty.

- -45) <u>RAMANAMPODIANA</u>, né en 1862, veuve de Rafaralahitsisatraina, demeurant à Ambatomainty, Canton d'Ambohipiara :
- -----En vertu du jugement du Tribunal de 1^{ère} Instance d'Antananarivo du 17 octobre 1903, modifié par déclaration du 25 novembre 1904 et des actes de vente du 29 novembre 1905, 4 janvier 1915 et 4 septembre 1917 (inscrit le 17 novembre 1904).
- -46-a)-RAZANANDRIANA, Cultivatrice, née le 10 janvier 1921 à Andranovelona Ambohidratrimo, fille de feus Rainizanamavo et Ramavo, demeurant à Antanétilava, Souspréfecture d'Ambohidratrimo
- b)-<u>RAMAROVELO</u>, Cultivatrice, née le 09 avril 1932 à Ankeribe Ambohidratrimo, fille de feus Ramaroson et Ramiarina, demeurant à Ampanataovana, Canton dudit, Sous-préfecture d'Ambohidratrimo.
- -----En vertu de la mutation par décès de Ranaivo Rainitavy dit Ranaivondrambinina suivant acte de décès N° 168 du 03 août 1926 et acte de notoriété N° 36 du 27 février 1974 (inscrite le 30 juillet 1974 dép vol 122 N° 346). Valeur : 150.000 Fmg.
- -47-a)-RABETO, Cultivateur, demeurant à Ambatomainty;
 - b)-RAHARIVELO, Eleveuse, demeurant à Iarinarivo ;
 - c)-RAZAFINDRASENDRA, Eleveuse, demeurant à Amboasary;
 - d)-RABENANDRASANA, Cultivateur, demeurant à Ambatomainty;
 - e)-RAZAFINDRAFARA. Eleveuse, demeurant à Tsontsofina :
 - f)-RABARIVELO, Eleveur, demeurant à Ambohimarina.

Tous fils et filles de feus Rasalama et Ratsimba.

- -----En vertu de la mutation par décès de Rasalama suivant acte de décès N° 268 du 08 septembre 1938 et acte de notoriété N° 40 du 24 octobre 1972 (inscrite le 05 septembre 1974 dép vol 122 N° 378). Valeur : 1.000 Frs.
- -48)<u>RAMANANDRO</u>, Couturière, née vers 1906 à Iarinarivo, fille des feus Ramasimbohitra et Razafindrasoa, demeurant à Ambatonakanga lot VB 16 Tananarive.

-----En vertu de la mutation par décès de Ramasimbohitra dit Ranaivoboto suivant acte de décès N° 130 du 20 juillet 1935 et acte de notoriété N° 03 du 1^{ère} avril 1975 (inscrite le 26 avril 1975 dép vol 122 N° 688).

-49-a)-RAMANAMISATA Célestin, Cultivateur, né le 13 janvier 1950 à Ambohidratrimo,

demeurant à Iarinarivo;

b)-RAVAOARISOA Esther, Cultivatrice, née le 06 décembre 1952 à Iarinarivo, demeurant à Tsimatahodaza;

c)-RAMANANDRAISOA Honorine, Cultivatrice, née le mars 30 Ambohidratrimo, demeurant à Antanetilava;

d)-RANDRIAMAMPIANINA Martin, Cultivateur, né le 07 mars 1957 à Iarinarivo, y

e)-RAKOTONIRAINY Jean Baptiste, Cultivateur, né le 12 avril 1959 à Ambohidratrimo, demeurant; demeurant à Iarinarivo;

Tous fils et filles de feu Ramorasata et de Razanabary.

f)-RAZANAMORA, Couturière, née le 25 novembre 1939 à Iarinarivo, demeurant à Ambohimidasy, fille de feu Ramorasata et de Razafimbolamanana.

-----En vertu de la mutation par décès de Ramorasata suivant acte de décès N° 78 du 09 mai 1988 dressé par devant l'Officier d'Etat Civil du Firaisampokontany d'Iarinarivo et acte de notoriété N° 20 du 08 juillet 1988 dressé par devant le Président du Comité Exécutif du Firaisampokontany d'Iarinarivo (inscrite le 19 Octobre 1988 dép vol 157 N° 966). Valeur :

1.000.000 Fmg. -----En qualité de propriétaires indivis.

-----Il certifie en outre que jusqu'à ce jour exclusivement la dite propriété n'est grevée d'aucune charge ni d'aucun droit réel immobilier autre que sur la 3^{ème} parcelle, réserve d'une bande de terrain de 3 mètre pour l'élargissement de chemin de Soavinimerina (inscrite le 17 novembre 1904) &-----

Cont Gratis

Usage Administratif *

6 FEV 2022 Ambohidratrimo, le